DEPARTEMENT
DU MORBIHAN
____arrondissement
de Lorient___
MAIRIE de
LARMOR-PLAGE

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 056 215601071 20240204 DEL 07D 28 02 24 DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION:

21 février 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt huit février à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE:

Votants

5 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29Présents : 24Procurations : 5Absents : 0

. 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE,

M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR: M. DU CHOUCHET à Mme LE NORMAND, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, Mme ROUSSET à M. LORIQUET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme NORMANT à M. LE SEIGLE.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2024 -07 - Autorisation d'adhésion de la collectivité au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi du centre de gestion du Morbihan

Dans certaines situations, les agents de la collectivité (titulaires et contractuels) ont droit au bénéfice d'allocations chômage. Pour les agents titulaires, la collectivité n'est pas affiliée à l'assurance chômage et assure elle-même ses agents.

Face à la complexité de la réglementation, en matière d'indemnisation chômage, le Centre de Gestion du Morbihan aide les collectivités et apporte son assistance technique et juridique dans le traitement des dossiers. Le montant de cette prestation pour le calcul d'allocations de retour à l'emploi pour les agents titulaires ou stagiaires s'élève à 245€ par dossier (tarif appliqué pour les collectivités affiliées).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- DE CONFIER par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,
- D'AUTORISER le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 février 2024

LE MAIRE

Patrice VALTON

